

SICAV AXIS TRESORERIE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31-12-2016

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV AXIS TRESORERIE et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2016 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Nous formulons l'observation suivante :

- Au 31 décembre 2016, l'actif de SICAV AXIS TRESORERIE a été employé en des liquidités et quasi liquidités à hauteur de 25,91% se situant en dépassement de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 31 décembre 2016, tels qu'annexés au présent avis.

Nous attirons l'attention sur la Note 3.11 aux états financiers dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la SICAV AXIS TRESORERIE au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 86 350 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

Tunis, 03 Février 2017

Le Commissaire aux Comptes :

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

BILAN ARRETE AU 31-12-16
(Exprimé en dinar Tunisien)

			<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1-	Portefeuille-titres	3.1	20 123 709	23 975 762
	Actions et valeurs assimilées		1 508 940	1 475 225
	Obligations et valeurs assimilées		18 614 769	22 500 537
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		13 721 348	7 373 743
	Placements monétaires	3.3	12 544 131	5 421 234
	Disponibilités		1 177 217	1 952 509
AC4-	Autres actifs	3.5	143	1 905
	TOTAL ACTIF		33 845 200	31 351 410
<u>PASSIF</u>				
PA1-	Opérateurs créditeurs	3.6	30 150	30 018
PA2-	Autres créditeurs divers	3.7	29 804	28 575
	TOTAL PASSIF		59 954	58 593
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-	Capital	3.8	32 534 455	30 126 324
CP2-	Sommes distribuables		1 250 791	1 166 493
	a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		79	105
	b - Sommes distribuables de l'exercice		1 250 712	1 166 388
	ACTIF NET		33 785 246	31 292 817
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		33 845 200	31 351 410

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-10-2016 au 31-12-2016
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-10-16 au 31-12-16	Période du 01-01-16 au 31-12-16	Période du 01-10-15 au 31-12-15	Exercice clos le 31-12-2015
Revenus du portefeuille-titres	3.2	273 903	1 097 079	302916	1 296 712
Dividendes		-	32 894	-	51 825
Revenus des obligations et valeurs assimilées		273 903	1 064 185	302916	1 244 887
Revenus des placements monétaires	3.4	114 422	405 595	94 482	393 912
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		388 325	1 502 674	397 398	1 690 624
Charges de gestion des placements	3.9	(74 077)	(287 384)	(78 694)	(321 203)
REVENU NET DES PLACEMENTS		314 248	1 215 290	318 704	1 369 421
Autres charges	3.10	(17 872)	(63 954)	(15 036)	(58 667)
RESULTAT D'EXPLOITATION		296 376	1 151 336	303 668	1 310 754
Régularisation du résultat d'exploitation		112 917	99 376	(124 335)	(144 366)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		409 293	1 250 712	179 333	1 166 388
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(112 917)	(99 376)	124 335	144 366
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		44 647	(119 985)	15 882	19 149
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(77 767)	98 203	22 207	33 771
Frais de négociation de titres		(932)	(2 532)	(2 445)	(3 307)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		262 324	1 127 022	339 312	1 360 367

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-10-2016 au 31-12-2016
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-10-16 au 31-12-16	Période du 01-01-16 au 31-12-16	Période du 01-10-15 au 31-12-15	Exercice clos le 31-12-2015
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	262 324	1 127 022	339 312	1 360 367
Résultat d'exploitation	296 376	1 151 336	303 668	1 310 754
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	44 647	(119 985)	15 882	19 149
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(77 767)	98 203	22 207	33 771
Frais de négociation de titres	(932)	(2 532)	(2 445)	(3 307)
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-	(920 597)	-	(993 022)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	3 501 644	2 286 004	(3 495 988)	(5 211 929)
a / Souscriptions	25 424 600	70 158 310	13 780 930	63 651 434
Capital	24 575 979	67 967 501	13 336 037	61 772 638
Régularisation des sommes non distribuables	(427)	(21 137)	7 459	11 324
Régularisation des sommes distribuables	849 048	2 211 946	437 434	1 867 472
b / Rachats	(21 922 956)	(67 872 306)	(17 276 918)	(68 863 363)
Capital	(21 178 038)	(65 520 392)	(16 704 933)	(66 625 439)
Régularisation des sommes non distribuables	(8 795)	6 473	(10 204)	(17 727)
Régularisation des sommes distribuables	(736 123)	(2 358 387)	(561 781)	(2 220 197)
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 763 968	2 492 429	(3 156 676)	(4 844 584)
ACTIF NET				
en début de la période	30 021 278	31 292 817	34 449 493	36 137 401
en fin de la période	33 785 246	33 785 246	31 292 817	31 292 817
NOMBRE D' ACTIONS				
en début de la période	282 049	291 241	323 856	338 222
en fin de la période	314 898	314 898	291 241	291 241
VALEUR LIQUIDATIVE	107,289	107,289	107,446	107,446
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,17%	3,57%	4,00%	3,89%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31-12-16

1- Référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31-12-16 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date d'arrêt à la valeur liquidative la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêt, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période, le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-2016 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 20 123 709 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31-12-16	% de l'actif
TITRES OPCVM	53 483	1 480 576	1 508 940	4,46%
FCP AXIS AAA	1 100	112 844	113 699	0,34%
FCP HELION MONEO	1 000	101 374	103 788	0,31%
FCP SALAMETT CAP	45 600	652 399	667 994	1,97%
MCP SAFE FUND	2 754	291 131	294 827	0,87%
SANADETT SICAV	3 029	322 828	328 631	0,97%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	179 210	18 168 750	18 614 769	55,00%
Emprunts d'Etat	7 150	6 973 315	7 121 520	21,04%
BTA_5.5_03/2019	1 000	1 021 000	1 041 653	3,08%
BTA 5.6 AOUT 2022	1 600	1 549 760	1 602 612	4,74%
BTA 6.9% MAI 2022 (15 ANS)	150	154 515	158 723	0,47%
BTA 6% AVRIL 2024	550	532 405	555 414	1,64%
BTA 6.3% OCT 2026	3 850	3 715 635	3 763 117	11,12%
Emprunt National	60	3 245	3 372	0,01%
EMP NAT 2014/A	28	189	198	0,00%
EMP NAT 2014/C_10A_6.35%	32	3 056	3 174	0,01%
Emprunts de sociétés	172 000	11 192 190	11 489 877	33,95%
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	500 000	506 484	1,50%
AB SUB2016-1_7A_7.5%_21/11	10 000	1 000 000	1 006 740	2,97%
AB_10A_29/01	1 000	10 000	10 388	0,03%
AB_20A_21/05	3 000	180 000	186 214	0,55%
AB09/B_15A_30/09	5 000	266 550	269 320	0,80%
AB2010_15A_31/08	7 000	419 860	425 632	1,26%

AMEN BANK 2014-5A-7.35%	4 000	320 000	335 886	0,99%
ATB_10A_25/05	2 000	20 000	20 484	0,06%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	375 000	384 286	1,14%
ATL2013-1_7A_6.8%_22042013	1 000	80 000	83 029	0,25%
ATL2014-2_7A_7.35%_19/05	3 000	300 000	310 971	0,92%
ATL2016-1_5A_7.5%_270616	5 000	500 000	515 452	1,52%
ATTIJ LEASING 2014-1_7.35%_7AN	4 000	400 000	413 532	1,22%
ATTIJARI LEASE 2015-1_7.6%_5A	15 000	1 200 000	1 250 772	3,70%
BH09/B_15A_31/12	5 000	307 500	307 536	0,91%
BHSUB2016-1_7.4%_5A	5 000	500 000	519 463	1,53%
BTE2009_10A_15/09	5 000	150 000	151 864	0,45%
BTK2014-1_7.35%_5A	3 000	180 000	180 493	0,53%
CIL2014/1_5A_15/07	4 000	240 000	246 439	0,73%
HL 2015-01 7A-7.85%	4 000	400 000	416 930	1,23%
HL 2016-01 5A-7.65%	5 000	500 000	515 677	1,52%
M.LEASING 2012_7A_6.5%	2 000	160 000	167 229	0,49%
SERV2012_5A_6.9%_22032013	2 000	80 000	83 448	0,25%
STB08/2_16A_18/02	10 000	562 500	587 914	1,74%
TL2013-2_5A_7.35%	2 000	120 000	126 381	0,37%
TL2014-2_5_7.55%	2 000	120 000	120 338	0,36%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	2 025 780	2 066 806	6,11%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	195 000	199 200	0,59%
UNIFACTOR2013_7%_5A_14102013	2 000	80 000	80 970	0,24%
TOTAL	232 693	19 649 326	20 123 709	59,46%

(*) 4,47% par rapport à l'actif net

3.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Exercice	Période	Exercice
	du 01-10-16 au 31-12-16	clos le 31/12/2016	du 01-10-15 au 31-12-15	clos le 31/12/2015
Revenus des titres OPCVM	-	32 894	-	51 825
Revenus des BTA	124 357	348 147	78 129	311 367
Revenus des BTZ	-	132 401	55 460	215 026
Revenus des obligations	149 546	583 637	169 327	718 494
Total	273 903	1 097 079	302 916	1 296 712

3.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2016 à 12 544 131 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie, certificats de dépôts, dépôts à terme et prises en pensions ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% actif
Billets de Trésorerie	2 445 223	2 454 100	7,25%
UADH_1000_7.7%_180J_280517	970 342	975 779	2,88%
UADH_1000_7.7%_90J_130317	984 891	988 081	2,92%
UADH_500_7.7%_120J_280417	489 990	490 240	1,45%
Certificats de dépôt	2 472 798	2 500 222	7,39%
CD_AB_500_250J_4.73%_030917	487 279	487 533	1,44%
CD_BTE_500_10J_4.73%_080117	499 475	499 633	1,48%
CD_UFACT_500_190J_6.85%_07032017	486 044	495 225	1,46%
CD_BTE_1000_380J_6.8%_20092017	1 000 000	1 017 831	3,01%
Prise en pension	2 000 648	2 057 770	6,08%
PL_BTE_1500_5.75%_334J_080517	1 500 400	1 550 007	4,58%
PL_BTE_500_5.2%_183J_21032017	500 248	507 763	1,50%
Dépôt à terme	5 512 665	5 532 039	16,35%
AB_5000_4.73%_310817	4 512 665	4 515 004	13,34%
BTE_1000_6.7_180_060317	1 000 000	1 017 035	3,00%
TOTAL	12 431 333	12 544 131	37,06%

3.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période du 01-10-16 au 31-12-16	Exercice clos le 31/12/2016	Période du 01-10-15 au 31-12-15	Exercice clos le 31/12/2015
Revenus des billets de trésorerie	30 854	92 729	20 924	136 375
Revenus des certificats de dépôt	21 072	102 379	35 650	119 716
Revenus des dépôts à terme	15 849	29 451	10 213	48 220
Revenus compte courant rémunéré	11 158	43 779	7 802	61 753
Revenus des prises en pension	35 489	137 257	19 893	27 848
Total	114 422	405 595	94 482	393 912

3.5- Note sur les autres actifs

Les autres actifs affichent un solde de 143 DT au 31-12-2016 contre 1 905 DT au 31-12-2015 et ils se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Suspens état de rapprochement bancaire	6 706	6 706
Provisions sur suspens ERB	(6 706)	(6 706)
Autres débiteurs	143	1 905
Total	143	1 905

3.6- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par SICAV Axis Trésorerie au gestionnaire Axis Capital Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 30 150 DT au 31-12-2016 contre 30 018 DT au 31-12-2015.

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Gestionnaire	24 217	24 101
Dépositaire	5 933	5 917
Total	30 150	30 018

3.7 - Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 29 804 DT au 31-12-2016 contre 28 575 DT au 31-12-2015 :

Désignation	Valeur au 31/12/2016	Valeur au 31/12/2015
Commissaire aux comptes	9 095	4 580
Etat retenue à la source	5 802	5 802
CMF	3 579	3 566
Jetons de présence	4 257	4 249
Publications	1 599	4 892
Retenue à la source sur BTA	4 991	4 991
TCL	461	475
Autres créditeurs divers	20	20
Total	29 804	28 575

3.8- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à 3 763 968 dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	3 354 667
Variation de la part Revenu	409 301
Variation de l'Actif Net	3 763 968

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 30-09-2016

Montant :	29 175 493
Nombre de titres :	282 049
Nombre d'actionnaires :	632

Souscriptions réalisées

Montant :	24 575 979
Nombre de titres émis :	237 584
Nombre d'actionnaires nouveaux :	29

Rachats effectués

Montant :	21 178 038
Nombre de titres rachetés :	204 735
Nombre d'actionnaires sortants :	50

Capital au 31-12-2016

Montant :	32 573 433(*)
Nombre de titres :	314 898
Nombre d'actionnaires :	611

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de période. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de période	32 573 433
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(119 985)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	98 203
Régularisation des SND	(14 664)
Frais de négociation de titres	(2 532)
Capital au 31/12/2016	32 534 455

3.9- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre du quatrième trimestre 2016 s'élève à 74 077 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Exercice	Période	Exercice
	du 01-10-16 au 31-12-16	clos le 31/12/2016	du 01-10-15 au 31-12-15	clos le 31/12/2015
Rémunération du gestionnaire	72 590	281 467	77 207	315 303
Rémunération du dépositaire	1 487	5 917	1 487	5 900
Total	74 077	287 384	78 694	321 203

- La convention de gestion établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et AXIS CAPITAL GESTION prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9% TTC. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV. Le gestionnaire AXIS CAPITAL GESTION se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention. Le montant total de la commission de gestion est conforme à la convention de gestion et s'élève à 72 590 DT TTC au titre du quatrième trimestre de l'exercice 2016.

- La convention de dépôt établie entre SICAV AXIS TRESORERIE et l'ARAB TUNISIAN BANK prévoit une commission de dépôt fixée à 5 900 DT TTC par an. Cette commission est versée annuellement par la SICAV.

3.10- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	Période	Exercice	Période	Exercice
	du 01-10-16 au 31-12-16	clos le 31/12/2016	du 01-10-15 au 31-12-15	clos le 31/12/2015
Rémunération du CAC	5 336	16 187	2 521	8 459
Redevance CMF	8 066	31 275	8 579	35 034
TCL	758,88	3 270	786	3 123
Frais de publicité	1 564	6 222	1 564	6 205
Charges diverses	2 147	7 000	1 586	5 846
Total	17 872	63 954	15 036	58 667

3.11- Evènements postérieurs à la clôture

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la SICAV AXIS TRESORERIE se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 86 350 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.